

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA GUYONNIÈRE DU 10/05/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
ARZUL Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BLAIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OGEREAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				
BERTHELEMY Claudine				

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

### 1. Solde subvention 2021 : associations Générations Guyonnes gestionnaire de service enfance

Au regard de la convention partenariale établie avec l'association Générations Guyonnes, organisatrice de services enfance sur la commune de Montaignu-Vendée, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement du solde de la subvention :

Association	Services proposés	Solde année 2021
Générations Guyonnes	Restauration scolaire Accueils périscolaire et extrascolaire	<b>6 193,42 €</b>

Le versement du solde de la subvention se fera sur présentation des données d'activité et du compte de résultat de l'année écoulée.

Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement du solde de la subvention pour l'association Générations Guyonnes tel que présenté.

Le conseil communal prend note de cette information.

## 2. Convention tripartite – Aménagement de sécurité sur la RD753 avec le Département

Dans le cadre d'un projet visant à sécuriser son entrée d'agglomération, la commune de Treize-Septiers souhaite mettre en place un aménagement de sécurité une chicane avec îlot central sur la route départementale n°753, une liaison douce et un marquage au sol en résine de couleur.

La limite d'agglomération étant positionnée sur la limite administrative de la commune déléguée de La Guyonnière, cet aménagement sera donc réalisé sur le territoire de la commune de Montaigu-Vendée, avec son accord.

De ce fait, une convention tripartite entre le département de la Vendée, la commune de Montaigu-Vendée et la commune de Treize-Septiers, doit être signée.

La présente convention a pour objet :

- d'autoriser la commune de Treize-Septiers à réaliser sur le domaine routier départemental et sur le territoire de la commune de Montaigu-Vendée (la Guyonnière) les aménagements.
- d'en fixer les conditions techniques de réalisation.
- de déterminer la participation financière du Département.
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la commune de Treize-Septiers.

Il est précisé que la présente convention ne confère pas aux communes de droits réels sur l'ouvrage.

La présente convention entrera en application dès sa signature. Elle est signée pour la durée de vie de l'ouvrage.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver les termes de la convention tripartite entre le département de la Vendée et les communes de Treize-Septiers et Montaigu-Vendée, à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien extérieur sur la route départementale n°753 et tous les documents inhérents à cette décision.

Le conseil communal prend note de cette information.

## 3. Informations diverses

- Projet Hall des Artistes & Délices de Tof
- Marché alimentaire
- Jardins partagés
- Élections législatives
- Points divers élus référents
- Dates à retenir :
  - Mardi 17 mai 2022 (19h30) : Réunion du Conseil Municipal
  - Élections législatives : 12 juin 2022 (1<sup>er</sup> tour) – 19 juin 2022 (2<sup>ème</sup> tour)
  - Mardi 28 juin 2022 (19h30) : Réunion CM délégué
  - Mardi 5 juillet 2022 (19h30) : Réunion du Conseil Municipal
- Agenda évènements associatifs